



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Office fédéral de l'agriculture
Unité de direction Marchés et création de valeur
Hans-Ulrich Tagmann
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne

gever@blw.admin.ch

Lausanne, le 23 juin 2021

Consultation relative à la prolongation de la protection douanière minimale au 31 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Le 14 juin dernier, vous avez mis en consultation une prolongation de la protection douanière minimale du marché du sucre. En tant qu'organisation de promotion et de défense des intérêts de l'agriculture romande dans toutes les branches, nous vous transmettons ci-après notre prise de position à ce sujet.

Nous regrettons bien évidemment que le Parlement n'ait pas réussi à adopter d'ici la fin de la session d'été la pérennisation des mesures exceptionnelles prises fin 2018 par le Conseil fédéral en faveur de la production sucrière indigène. Ceci alors que la filière aurait au contraire besoin de stabilité et de prévisibilité.

Dans ce cadre, nous saluons donc la demande de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats de prolonger la protection douanière minimale au-delà du délai du 30 septembre 2021. Ceci permet d'éviter un éventuel trou entre l'ordonnance actuelle et la future potentielle protection inscrite dans la loi. Nous soutenons donc la teneur de l'art. 5, al. 2 tel que mis en consultation.

En revanche, la prolongation au 31 décembre 2021 de cette mesure ne nous semble pas suffisante pour éviter une variation temporaire dans la protection douanière et le risque de spéculation qui y serait lié. En effet, comme indiqué dans le rapport explicatif, une modification de la loi adoptée en session d'automne pourrait au plus tôt entrer en vigueur au 1^{er} mars 2022. Pour cette raison, nous demandons que l'al. 2 des dispositions d'application soit modifié comme suit :

*L'art. 5, al. 2, a effet jusqu'au **31 mars 2022** ~~31 décembre 2021~~; dès le jour suivant, toutes les modifications qu'il contient sont caduques.*

Nous espérons que ces remarques seront prises en compte et vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AGORA

Bernard Leuenberger
Président

Loïc Bardet
Directeur